



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2002/2/Add.3
21 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Seizième session
Bonn, 5-14 juin 2002
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**DIRECTIVES POUR LA NOTIFICATION ET L'EXAMEN DES INVENTAIRES
DE GAZ À EFFET DE SERRE DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA
CONVENTION (EN APPLICATION DES DÉCISIONS 3/CP.5 ET 6/CP.5)**

**Rapport d'une réunion d'experts chargée de faire le point des enseignements tirés
de l'application des directives UNFCCC pour la notification et l'examen
des inventaires**

Note du secrétariat

Additif

**PROPOSITION CONCERNANT LA RÉVISION DES DIRECTIVES POUR
L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES
PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION, PREMIÈRE
PARTIE: DIRECTIVES UNFCCC POUR
LA NOTIFICATION DES INVENTAIRES ANNUELS**

ANNEXE: TABLEAUX DU CADRE UNIFORMISÉ DE PRÉSENTATION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 14	3
A. Mandat	1 - 6	3
B. Objet de la présente note.....	7 - 9	4
C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBSTA	10	4
D. Démarche suivie	11 - 14	4
II. MODIFICATIONS QU'IL EST PROPOSÉ D'APPORTER AU CADRE UNIFORMISÉ DE PRÉSENTATION.....	15 - 125	5
A. Modifications communes à tous les tableaux	18 - 26	6
B. Modifications concernant les tableaux récapitulatifs et autres tableaux.....	27 - 50	8
C. Modifications concernant les tableaux sectoriels et les tableaux contenant les données de base pour les différents secteurs	51 - 125	11
<u>Annexe</u>		
Cadre uniformisé de présentation		24

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Dans sa décision 3/CP.5, la Conférence des Parties (COP) a adopté des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives UNFCCC pour la notification des inventaires annuels (ci-après dénommées les «directives pour la notification des inventaires»).
2. La Conférence des Parties a décidé que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) étudierait à sa quinzième session les modifications à apporter à ces directives, en particulier au cadre uniformisé de présentation, en vue de soumettre un projet de décision pour adoption à la Conférence des Parties à sa septième session (FCCC/CP/1999/6/Add.1).
3. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'application de ces directives, en particulier du cadre uniformisé de présentation (CUP), en tenant compte notamment de l'expérience que les Parties avaient acquise à cet égard et des enseignements qu'il avait lui-même tirés du traitement des données du CUP, afin que le SBSTA étudie à sa quinzième session les modifications à apporter, éventuellement, aux directives. À sa douzième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'étudier, dans le rapport sur l'application des directives pour la notification des inventaires, s'il y avait lieu d'apporter quelque modification que ce soit à ces directives à la lumière du guide des bonnes pratiques¹ (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 40 f)).
4. Dans sa décision 34/CP.7, la Conférence des Parties a décidé de reporter la révision des directives pour la notification des inventaires à la seizième session du SBSTA en vue d'adopter une décision à sa huitième session (FCCC/CP/2001/13/Add.4).
5. À sa quinzième session, le SBSTA s'est félicité de l'organisation par le secrétariat d'une réunion d'experts sur les questions méthodologiques et opérationnelles liées notamment à l'application des directives pour la notification des inventaires qui s'est tenue à Bonn, du 4 au 6 décembre 2001. En outre, il a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de la réunion d'experts pour examen à sa seizième session (FCCC/SBSTA/2001/8, par. 15 b)).
6. À la réunion d'experts, le Président du SBSTA a proposé que le secrétariat élabore sous sa direction un projet de version révisée des directives en tenant compte de l'expérience acquise par les Parties à cet égard et des enseignements qu'il avait lui-même tirés du traitement des données du CUP, ainsi que des résultats de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2002/2) afin de faciliter l'examen de cette question par les organes subsidiaires à leur seizième session.

¹ Il s'agit du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé «Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre» et dénommé dans le présent document «Guide des bonnes pratiques du GIEC».

B. Objet de la présente note

7. On trouvera dans la présente note, établie conformément au mandat visé plus haut au paragraphe 6, une proposition de révision du cadre uniformisé de présentation, qui fait partie intégrante des directives pour la notification des inventaires. Cette note, qui vise à faciliter l'examen de la question à la seizième session du SBSTA, vient compléter le rapport de la réunion d'experts (FCCC/SBSTA/2002/2) et la proposition de révision des directives UNFCCC pour la notification des inventaires (FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2).

8. Le projet de version révisée du CUP, reproduit en annexe, est largement inspiré du CUP prévu dans les directives pour la notification des inventaires adoptées par la Conférence des Parties dans la décision 3/CP.5 (FCCC/CP/1999/7). Pour l'élaborer, le secrétariat a tenu compte de l'expérience que les Parties avaient acquise à cet égard et des enseignements qu'il avait lui-même tirés du traitement des données du CUP et de la coordination du processus d'examen technique (voir à ce sujet les documents FCCC/SBSTA/2001/Misc.4, FCCC/SBSTA/2001/Misc.5, FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1), ainsi que des recommandations formulées par les participants à la réunion d'experts (voir FCCC/SBSTA/2002/2).

9. Le CUP fait partie intégrante des directives pour la notification des inventaires, publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2. Pour des raisons techniques, le projet de version révisée du CUP (tableaux) est présenté séparément. Le CUP constitue l'annexe II du projet de directives pour la notification des inventaires².

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBSTA

10. Le SBSTA voudra peut-être examiner les renseignements fournis dans la présente note et approuver ou revoir les modifications qu'il est proposé d'apporter au CUP. Il voudra peut-être aussi transmettre la version révisée du CUP à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour qu'il l'examine et en recommande éventuellement l'adoption à la Conférence des Parties à sa huitième session.

D. Démarche suivie

11. Le projet de version révisée des directives pour la notification des inventaires, y compris le CUP présenté dans la présente note, a été établi sous la direction du Président du SBSTA et avec le concours des coprésidents de la réunion d'experts [M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana), M^{me} Dina Kruger (États-Unis d'Amérique), M. Newton Paciornik (Brésil) et M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)]. En outre, quelques-uns des experts participant à la réunion qui avaient une solide expérience de l'examen des inventaires et assumaient les fonctions d'examineur principal pendant la période d'essai, ont également accepté, à l'invitation du Président du SBSTA, d'aider à élaborer le projet de

² La version révisée des directives pour la notification des inventaires qui est proposée comprend deux annexes: l'annexe I intitulée «Rapport national d'inventaire (RNI) – plan proposé» et l'annexe II intitulée «Tableaux du CUP» (voir FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2, p. 19 et 26 respectivement). Le texte de la version révisée des directives et la version révisée des tableaux du CUP seront publiés dans un seul et même document après la seizième session des organes subsidiaires.

version révisée des directives. Voici leur nom: M. Ayite-Lo Ajavon (Togo), M. Samir Amous (Tunisie), M^{me} Katarina Mareckova (Slovaquie), M. Klaus Radunsky (Autriche), M. Audun Rosland (Norvège) et M. Jose Villarin (Philippines).

12. Afin d'étudier les modifications qui pourraient être apportées aux tableaux sectoriels du CUP, trois groupes sectoriels ont été constitués dans le cadre de la réunion d'experts: un groupe pour l'énergie, un groupe pour les procédés industriels, l'utilisation de solvants et d'autres produits ainsi que les déchets, et un groupe pour l'agriculture. Chacun de ces groupes était composé d'un petit nombre d'experts notoirement compétents dans ces domaines. Les résultats de leurs travaux sont très techniques et très détaillés. Faute de temps, ils n'ont pu être examinés de façon approfondie au cours de la réunion. Le Président a invité les experts à donner leur avis, à titre personnel ou au nom des Parties concernées, sur les résultats des travaux des groupes sectoriels. Tant ces résultats que les avis communiqués par les experts peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat (<http://unfccc.int/sessions/workshop/010412/index.html>).

13. Pour établir le projet de version révisée des tableaux du CUP comme indiqué plus haut au paragraphe 8, le secrétariat a également tenu compte des recommandations des trois groupes sectoriels et des réactions qu'ont suscitées les résultats de la réunion. Les modifications particulières qu'il est proposé d'apporter au CUP sont présentées tableau par tableau dans la section II de la présente note (voir plus loin les paragraphes 18 à 125).

14. En ce qui concerne le changement d'affectation des terres et de la foresterie (CATF), les participants à la réunion ont recommandé d'attendre que le GIEC ait achevé l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF, avant de suggérer éventuellement un mode de présentation différent pour les tableaux 5.A à D du CUP dans lesquels sont présentées les données de base concernant le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie³.

II. MODIFICATIONS QU'IL EST PROPOSÉ D'APPORTER AU CADRE UNIFORMISÉ DE PRÉSENTATION

15. Aucun changement important n'est prévu: les sources, gaz et données d'activité à notifier, y compris le calcul des coefficients d'émission implicites (CEI), et le contenu de la plupart des tableaux restent les mêmes. Les quelques modifications suggérées ci-après ont pour but de faciliter la tâche des Parties, en mettant à leur disposition un CUP conforme à maints égards au guide des bonnes pratiques du GIEC, et d'améliorer l'exactitude et la cohérence des données communiquées ainsi que le contrôle de la qualité.

³ À sa douzième session, le SBSTA a invité le GIEC à inscrire à son programme de travail l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour ce secteur. À sa septième session, dans sa décision 11/CP.7, la Conférence des Parties a invité le GIEC à établir un rapport sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes: mesure, estimation et évaluation des incertitudes, surveillance et notification des variations nettes des stocks de carbone et des émissions anthropiques par les sources et absorptions anthropiques par les puits dans le secteur UTCATF.

16. Les modifications envisagées visent à établir des liens plus étroits entre les informations à fournir dans le rapport national d'inventaire (RNI) et celles communiquées dans les tableaux du CUP. La distinction entre RNI et CUP repose sur le principe suivant: le CUP est destiné à permettre aux Parties de communiquer des données d'inventaire chiffrées selon une présentation uniforme à un certain niveau d'agrégation pour faciliter le traitement électronique des données et les comparaisons entre les Parties alors que le RNI est censé contenir toutes les informations nécessaires pour assurer une transparence suffisante et permettre l'examen des inventaires. Les modifications visent également à améliorer la structure des tableaux et à faire en sorte que ceux-ci soient davantage conformes au guide des bonnes pratiques du GIEC. En outre, elles pourront être facilement incorporées dans tout logiciel utilisé pour la communication des données d'inventaire.

17. On trouvera dans les sections suivantes des précisions sur les modifications proposées dans le projet de version révisée du CUP reproduit en annexe à la présente note.

A. Modifications communes à tous les tableaux

1. Notification d'«autres» catégories

18. Pour éviter, comme il est de règle, de consigner plusieurs fois les mêmes données, les activités notifiées dans les catégories «autres» devraient être mentionnées uniquement au niveau de détail le plus poussé, c'est-à-dire, pour la plupart des secteurs, dans les tableaux contenant les données de base. Toute [autre] catégorie indiquée serait reprise dans le tableau sectoriel correspondant. C'est pourquoi dans les tableaux sectoriels l'intitulé de la catégorie «other – please specify» (Autres – veuillez préciser) a été remplacé par «other – as specified in table x.y» (Autres – comme indiqué dans le tableau x.y), ce nouvel intitulé renvoyant au tableau dans lequel sont présentées les données de base pour le secteur correspondant. Sous la rubrique «Other» (Autres) on a, chaque fois, laissé une ligne en blanc pour indiquer qu'il est possible d'ajouter des lignes supplémentaires pour ces catégories.

2. Cadre réservé aux informations complémentaires

19. Le nombre d'informations complémentaires qu'il est demandé aux Parties de consigner dans les cadres prévus à cet effet a été réduit. Dans la version révisée du CUP, doivent toujours être fournies les informations complémentaires qui sont directement utilisées pour estimer les émissions suivant les méthodes par défaut du GIEC. Les autres informations qui sont utiles pour l'examen des inventaires mais qui ne servent pas directement au calcul des estimations des émissions doivent être présentées dans le RNI. Toutes les informations complémentaires qui, dans le projet de version révisée du CUP, ne sont plus demandées dans les cadres prévus à cet effet, sont récapitulées dans un appendice à l'annexe I des directives pour la notification des inventaires (voir le plan proposé pour le RNI) afin que ces éléments continuent d'être communiqués à titre complémentaire dans le RNI aux fins de l'examen de l'inventaire. On verra plus loin aux paragraphes 27 à 125 les modifications qu'il est proposé d'apporter, dans les différents secteurs, aux cadres réservés aux informations complémentaires.

3. Cadres réservés à la documentation et notes infrapaginales

20. Des cadres réservés à la documentation ont été ajoutés au bas de tous les tableaux (un cadre par tableau), y compris des tableaux sectoriels et de la plupart des tableaux récapitulatifs⁴ et autres tableaux. Les informations à fournir sont précisées dans chaque cadre.
21. En règle générale, on indique dans ces cadres la section du RNI (à supposer que le RNI soit construit selon le plan proposé dans le document FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2, pages 19 à 21) dans laquelle doivent être fournis tous les détails concernant un secteur donné. Mais si certaines informations sont nécessaires pour bien comprendre les données d'un tableau, les Parties ont la possibilité de préciser dans ces cadres les sections particulières du RNI auxquelles il convient de se reporter pour avoir tous les détails.
22. Les instructions concernant les informations à fournir pour chaque tableau, dans le cadre réservé à la documentation, qui, dans la version actuelle du CUP, faisaient l'objet de notes infrapaginales, ont été intégrées dans le cadre lui-même. Si les informations requises sont trop détaillées pour être présentées dans le cadre, les Parties devraient les fournir dans le RNI en précisant dans le cadre la section du RNI où ces informations sont consignées.
23. Les notes infrapaginales et autres notes accompagnant les tableaux sont répétées sur chaque feuille des tableaux, lorsqu'il y a lieu, pour en faciliter la lecture.

4. Cases en grisé

24. Pour simplifier la présentation des tableaux et mettre en évidence les données particulières à présenter dans chacun d'eux, seules les cases que les Parties doivent remplir ont été laissées en blanc. Les cases que les Parties doivent en principe remplir au moyen du logiciel fourni par le secrétariat (pour le calcul des coefficients d'émission implicites, des sous-totaux et des totaux, etc.)⁵ sont légèrement grisées. Cela dit, les Parties qui choisissent de ne pas utiliser de logiciel pour remplir les tableaux du CUP devraient également fournir les données demandées dans ces cases.
25. Comme dans la version actuelle du CUP, les cases qui ne sont pas censées contenir des données apparaissent en grisé foncé. Le grisé foncé est utilisé essentiellement pour les catégories de sources/puits ne donnant lieu à aucune émission/absorption d'un gaz à effet de serre donné, ou pour les cases dans lesquelles la mention de certaines informations n'est pas nécessaire ou utile (par exemple, les CEI à un niveau d'agrégation très élevé). Les Parties n'auraient donc pas

⁴ À l'exception des tableaux récapitulatifs 1.A, 1.B et 2.

⁵ Dans les versions électroniques de la version actuelle du CUP (CRF V1.01 et CRF V1.2), les cases qui ne doivent pas être remplies directement par l'utilisateur (parce qu'elles sont remplies au moyen du logiciel Excel) sont colorées; ainsi, seules celles qui doivent être remplies manuellement ont été laissées en blanc. On avait procédé ainsi pour faciliter l'entrée des données dans les tableaux du CUP. Les cases colorées correspondent à celles qui, dans le présent document, sont légèrement grisées.

à consigner de données dans les cases en question et celles-ci ne seraient pas non plus remplies au moyen du logiciel fourni par le secrétariat.

26. Les modifications proposées en ce qui concerne l'emploi du grisé foncé pour certaines catégories de sources/puits sont présentées ci-après, tableau par tableau.

B. Modifications concernant les tableaux récapitulatifs et autres tableaux

27. Il est recommandé de lire cette section en parallèle avec le projet de version révisée des tableaux du CUP reproduit en annexe à la présente note et les tableaux de la version actuelle du CUP.

*Summary 1.A – Summary report for national greenhouse gas inventories (IPCC table 7A)
[Tableau récapitulatif 1.A – Inventaires nationaux des gaz à effet de serre (tableau 7A du GIEC)]*

28. Dans la logique des modifications apportées au tableau sectoriel 5 du CUP, la case correspondant aux absorptions de dioxyde de carbone (CO₂) résultant de la conversion des forêts et prairies (tableau 5.B) n'est plus grisée.

29. La troisième phrase de la note infrapaginale 4 a été modifiée. Il est maintenant demandé aux Parties d'expliquer comment les émissions de CO₂ à partir des sols ont été prises en compte dans le cadre prévu à cet effet au bas du tableau 4.D (et non plus dans les cases correspondantes des tableaux récapitulatifs 1.A et 1.B).

30. Un appel de note renvoyant à la note infrapaginale 5 de la feuille 2 du tableau récapitulatif 1.A, dans laquelle on précise que, pour le secteur CATF, seule l'estimation du solde net devrait être indiquée dans la colonne «émissions» ou dans la colonne «absorptions» et on explique comment utiliser les signes (-/+) dans ce tableau, a été ajoutée dans les cases correspondant aux émissions et absorptions de CO₂ par les sols agricoles (catégorie 4.D).

31. On a développé la note infrapaginale 6 figurant sur la feuille 2 du tableau en expliquant que seules les émissions liées à l'incinération de déchets sans récupération de l'énergie doivent être notifiées dans le secteur des déchets. Les émissions imputables aux activités d'incinération donnant lieu à la récupération de l'énergie doivent, elles, être notifiées dans le secteur de l'énergie.

32. Une nouvelle note infrapaginale 7 a été ajoutée. Celle-ci précise que les informations relatives à toute catégorie de sources notifiée dans le secteur «7. Other» (Autres) devraient être communiquées dans le RNI.

33. On a développé la note infrapaginale 8 qui figure sur la feuille 3 de ce tableau (et qui correspond à la note infrapaginale 7 dans la version actuelle du CUP), pour expliquer la nature des données à communiquer «pour mémoire».

34. Au bas de la feuille 1 de ce tableau, la note relative à la numérotation des notes infrapaginales figurant dans le CUP a été supprimée.

Summary 2 – CO₂ equivalent emissions (Tableau récapitulatif 2 – Émissions exprimées en équivalent CO₂)

35. Un appel de note renvoyant à la note infrapaginale 2, laquelle précise que les Parties doivent comptabiliser les émissions effectives dans les totaux nationaux a été ajoutée dans l'intitulé des colonnes «HFC», «PCF», «SF₆»⁶ et dans la rubrique correspondant à la catégorie de sources «2.F. Consumption of halocarbons and SF₆» (Consommation d'hydrocarbures halogénés et de SF₆). Au cas où elles ne disposeraient pas d'estimations concernant les émissions effectives imputables à cette catégorie de sources, les Parties devraient comptabiliser dans les totaux nationaux les émissions potentielles.

Summary 3 – Summary report for methods and emission factors used (Tableau récapitulatif 3 – Méthodes et coefficients d'émission utilisés)

36. La présentation du tableau ne change pas. Un cadre réservé à la documentation a été ajouté afin de permettre aux Parties qui procèdent à un panachage de préciser les diverses méthodes (correspondant à différents niveaux) et les divers coefficients d'émission utilisés dans les catégories de sources nécessitant la communication de données multiples.

37. Comme dans le tableau récapitulatif 1.A, les cases correspondant aux émissions et absorptions de CO₂ dans la catégorie de sources «4.G Other» (Autres) apparaissent désormais en grisé.

Table 7 a) – Overview for key sources [Tableau 7 a) (nouveau tableau) – Aperçu général des sources principales]

38. Ce nouveau tableau, qui tient compte du guide des bonnes pratiques du GIEC, a été établi pour permettre de présenter les sources principales dans le CUP. Étant donné que les Parties doivent déterminer les sources principales au niveau de détail auquel les méthodes d'estimation des émissions sont utilisées, la ventilation des catégories de sources principales peut varier d'une Partie à l'autre. Le tableau ne mentionne donc pas de catégories précises, ce qui permet aux Parties de présenter leurs sources principales au niveau de détail auquel elles ont l'habitude de se placer. Les sources principales devraient être classées en fonction de leur part dans le total national.

39. Dans le tableau 7 a) proposé, il est demandé également aux Parties de préciser si des procédures d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité propres aux différentes sources ont été appliquées.

Table 7 b) Uncertainties for key sources (Tableau 7 b) – (nouveau tableau) (Incertitudes dans le cas des sources principales)

40. Le nouveau tableau 7 b) remplace le tableau 7 (Overview table) qui figure dans la version actuelle du CUP. Ce dernier tableau n'avait été incorporé dans le CUP qu'en attendant l'achèvement des travaux du GIEC sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes. Ces travaux étant terminés, le tableau est supprimé.

⁶ Hydrofluorocarbones (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆).

41. Les informations qualitatives et les données chiffrées concernant les incertitudes pour toutes les sources doivent être fournies essentiellement dans le RNI. Dans le cas des sources principales, les données chiffrées concernant les incertitudes doivent également être consignées dans le tableau 7 b) du CUP.

42. Le tableau 7 b) a été conçu dans le but d'aider à hiérarchiser les mesures à prendre pour faire en sorte que les futurs inventaires nationaux soient plus exacts et d'orienter les choix méthodologiques. Il n'est pas question de l'utiliser pour comparer les valeurs chiffrées communiquées par les différentes Parties au sujet des incertitudes, ces valeurs n'étant pas par nature comparables.

43. L'une des particularités du nouveau tableau, qui correspond au tableau 6.1 du guide des bonnes pratiques du GIEC, tient à ce qu'il prévoit que, tout en indiquant le degré d'incertitude global pour la catégorie de sources principales considérée, les Parties notifient séparément le degré d'incertitude calculé pour les données d'activité et les coefficients d'émission correspondants.

44. Étant donné que les incertitudes doivent être déterminées au niveau de détail auquel les différents coefficients d'émission et données d'activité sont utilisés, la liste des catégories de sources (sources principales) présentée dans le tableau 7 b) devrait concorder avec la liste des sources principales figurant au tableau 7 a). Aucun des deux tableaux ne fixe un niveau de ventilation donné pour les catégories.

Table 8 a) – Recalculations, recalculated data (Tableau 8 a) – Nouveaux calculs, données recalculées)

45. Pour chaque gaz, des colonnes ont été ajoutées afin de montrer, premièrement, la différence entre les estimations exprimées en gigagrammes d'équivalent CO₂⁷ et, deuxièmement, l'impact relatif de toute différence entre les dernières estimations annuelles et celles des années précédentes résultant des nouveaux calculs effectués sur l'ensemble de l'inventaire national (à l'exception du secteur CATF). Des notes infrapaginales ont été ajoutées en conséquence.

Table 8 b) – Recalculations, explanatory information (Tableau 8 b) – Nouveaux calculs, explications)

46. Une colonne a été ajoutée pour permettre aux Parties de signaler les révisions des estimations dues non pas à un changement de méthode mais, par exemple, à des modifications d'ordre statistique ou rédactionnel ou à la correction d'erreurs.

Table 10, sheets 1-3 – Emissions trends (CO₂, CH₄, N₂O)⁸ [Tableau 10, feuilles 1 à 3 – Évolution des émissions (CO₂, CH₄, N₂O)]

47. Certaines catégories de sources sont en grisé, comme dans le tableau récapitulatif 1.A.

⁷ Dans la version actuelle du CUP, cette différence est exprimée uniquement en pourcentage.

⁸ Méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O).

Table 10, sheet 4 – Emission trends (HFCs, PFCs and SF₆) [Tableau 10, feuille 4 – Évolution des émissions (HFC, PFC et SF₆)]

48. Comme il a été prévu de présenter les chiffres concernant les émissions d'autres HFC («other HFCs») et d'autres PFC («other PFCs») sous forme agrégée dans le tableau 2(II), des lignes correspondant aux émissions d'autres HFC et d'autres PFC ont été insérées dans le tableau 10 et une note infrapaginale a été ajoutée pour expliquer la raison de l'insertion de ces lignes.

49. Un cadre réservé à la documentation a été ajouté au bas du tableau afin de permettre aux Parties de préciser les cas dans lesquels elles n'ont pu présenter que les émissions potentielles dans le tableau.

Table 11 – Checklist of reported inventory information (Tableau 11 – Liste récapitulative des informations communiquées)

50. Le tableau 11 a été supprimé car il ne contient aucune information susceptible d'être utilisée aux fins du processus d'examen; en outre, vu les informations fournies dans les rapports d'activité établis dans le cadre de ce processus, il est devenu superflu.

C. Modifications concernant les tableaux sectoriels et les tableaux contenant les données de base pour les différents secteurs

51. Il est recommandé de lire la présente section en parallèle avec le projet de version révisée des tableaux du CUP, reproduit en annexe, et les tableaux de la version actuelle du CUP.

1. Énergie

Table 1 – Sectoral report for energy (Tableau 1 – Secteur de l'énergie)

52. 1.A.5 Other (Autres): Les activités correspondant à des sources «fixes» et à des sources «mobiles» doivent être précisées dans le tableau 1.A(a), feuille 4. Dans le tableau 1, feuille 2, seul le volume total des émissions par gaz (CO₂, CH₄, N₂O) provenant des sources «fixes» et «mobiles» doit être consigné. Pour les gaz précurseurs, les Parties doivent indiquer uniquement le volume total estimatif des émissions en distinguant entre les sources «fixes» et les sources «mobiles».

53. 1.B.2.a Oil (Pétrole): la case correspondant aux émissions de NO₂ n'est plus grisée.

54. La note infrapaginale (1) qui figure dans la version actuelle du CUP «Include military fuel use under this category» (Inclure dans cette catégorie les utilisations de combustibles à des fins militaires) a été supprimée. Cette note apparaît déjà dans le tableau 1A(a) où elle a davantage sa place vu que les données en question seront consignées dans le tableau contenant les données de base pour ce secteur.

55. On a développé la note infrapaginale (2) de la version actuelle du CUP (note infrapaginale (1) de la version révisée du CUP) afin d'expliquer la nature des données à communiquer «pour mémoire».

Table 1.A(a) – Sectoral background data table for energy: fuel combustion activities – sectoral approach (Tableau 1.A(a) – Données de base pour le secteur de l'énergie: activités de combustion de combustibles – méthode sectorielle)

56. 1.A(a), feuille 1 – CO₂ from biomass (Émissions de CO₂ provenant de la combustion de combustibles issus de la biomasse): la case correspondant au volume total des émissions de CO₂ provenant de la combustion de combustibles issus de la biomasse apparaît désormais en grisé. La valeur correspondante sera consignée dans le tableau 1, feuille 2 sous le poste «pour mémoire». Une note infrapaginale a été ajoutée pour préciser où cette valeur est enregistrée.

57. 1.A(a), feuille 2 – Une ligne a été ajoutée sous la catégorie de sources «f. Other» (f. Autres). Les Parties devraient y énumérer toutes les activités entrant dans cette catégorie.

58. 1.A(a), feuille 3 – Transport (Transports): la liste des types de combustibles a été modifiée comme suit:

a) Pour les transports considérés globalement (1.A.3) les types de combustibles sont désormais classés comme suit: combustibles liquides, combustibles solides, combustibles gazeux, biomasse et autres combustibles;

b) Pour les transports routiers (1.A.3.b) deux catégories de combustibles ont été ajoutées: «LPG» (GPL) et «Other liquid fuels – please specify» (Autres combustibles liquides – veuillez préciser); la catégorie «Natural gas» (gaz naturel) est désormais dénommée «Gaseous fuels» (combustibles gazeux);

c) Pour les chemins de fer (1.A.3.c), la catégorie «Gaseous fuels» (combustibles gazeux) a été ajoutée;

d) Pour la navigation (1.A.3.d), trois catégories ont été ajoutées: «Gasoline» (essence), «Other liquid fuels – please specify» (Autres combustibles liquides – veuillez préciser) et «Gaseous fuels» (Combustibles gazeux); la catégorie «Coal» (Charbon) est désormais dénommée «Solid fuels» (Combustibles solides);

e) Pour les autres modes de transport (1.A.3.e), deux catégories ont été ajoutées: «Biomass» (Biomasse) et «Other fuels» (autres combustibles). En outre, une ligne a été insérée pour l'énumération de toutes les activités correspondant à d'autres modes de transport (1.A.3.e).

59. 1.A(a), feuille 4 – Other (Autres): les Parties devront indiquer les activités entrant dans la catégorie «1.A.5 Other» (1.A.5 Autres) en distinguant les sources fixes des sources mobiles dans ce tableau et non dans le tableau 1 (feuille 2) comme prévu dans la version actuelle du CUP.

Table 1.A(b) – Reference approach (méthode de référence)

60. Pour chaque type de combustible – combustibles liquides, combustibles solides et combustibles gazeux –, une ligne a été ajoutée afin de permettre aux Parties de fournir les données concernant des combustibles autres que ceux énumérés [«Other – please specify» (Autres – veuillez préciser)]. Une ligne a également été insérée pour la présentation des totaux concernant les combustibles fossiles gazeux.

Table 1.A(c) – Comparison of CO₂ emissions from fuel combustion (Tableau 1.A(c) – Comparaison des émissions de CO₂ provenant de la combustion de combustibles)

61. L'intitulé «National approach» (Méthode nationale) a été remplacé par «Sectoral approach» (Méthode sectorielle).
62. Sous «reference approach», l'intitulé «Energy consumption» (Consommation d'énergie) a été remplacé par «Apparent energy consumption» (Consommation apparente d'énergie).
63. La colonne prévue pour indiquer la différence en pourcentage entre la consommation d'énergie calculée suivant la méthode de référence et celle calculée suivant la méthode sectorielle a été supprimée⁹.

Table 1.A(d) – Feedstocks and non-energy use of fuels (Combustibles utilisés comme matières premières et à des fins autres que la production d'énergie)

64. On a développé la note infrapaginale (2), de la version actuelle du CUP pour expliquer brièvement ce qu'il faut entendre par «combustibles utilisés comme matières premières» et «utilisés à des fins autres que la production d'énergie».
65. Deux lignes ont été ajoutées sous le tableau pour montrer: 1) la quantité totale de carbone et de CO₂ provenant des combustibles utilisés comme matières premières/à des fins autres que la production d'énergie qui est comptabilisée en tant que CO₂ émis dans la méthode de référence et 2) la quantité totale de carbone et de CO₂ provenant des combustibles comme matières premières et à des fins autres que la production d'énergie qui n'est pas émise.
66. La note infrapaginale (1) de la version actuelle du CUP «where fuels are used in different industries, please enter in different rows» (lorsque les combustibles sont utilisés dans diverses branches d'activité, veuillez consigner les données correspondantes sur des lignes différentes) a été supprimée.

Table 1.B.1 – Solid fuels (Tableau 1.B.1 – Combustibles solides)

67. Le cadre «réservé aux» informations complémentaires a été supprimé. Parmi les données qui étaient demandées dans ce cadre, les seules que les Parties doivent toujours fournir, dans le tableau principal, concernent la quantité de CH₄ drainée (récupérée) et utilisée ou brûlée à la torche (Gg).

⁹ Un certain nombre d'experts n'ont pas jugé utile de comparer systématiquement les données relatives à la consommation d'énergie obtenues au moyen des deux méthodes et de fournir ce genre d'information dans l'inventaire. La suppression de la colonne correspondante n'empêche pas les équipes d'examen d'analyser en détail la différence de consommation d'énergie entre les deux méthodes en tenant compte de tous les facteurs qui contribuent à expliquer cette différence. Dans ses Lignes directrices, le GIEC demande uniquement que l'on compare les émissions de CO₂ calculées suivant les deux méthodes.

68. Sous l'intitulé «Émissions», la colonne consacrée au «CH₄» a été scindée en deux: «Recovery/flaring» (quantités récupérées/brûlées à la torche) et «net emissions» (émissions nettes). Des notes infrapaginales ont été ajoutées en conséquence.

69. Pour le CH₄, les CEI sont calculés à partir des émissions brutes (émissions finales (nettes) + quantités récupérées/brûlées à la torche). Les CEI calculés de cette façon sont plus fiables pour les comparaisons entre pays et la comparaison des coefficients d'émission par défaut¹⁰.

Table 1.B.2 – Oil and natural gas (Tableau 1.B.2 – Pétrole et gaz naturel)

70. Le titre de ce tableau a été modifié comme suit «Fugitive Emissions from Oil, Natural Gas and Other Sources» (Émissions fugaces provenant du pétrole, du gaz naturel et d'autres sources).

71. Alors que, dans la version actuelle du CUP, les Parties pouvaient utiliser l'unité de leur choix pour présenter les données d'activité, dans la version révisée, elles doivent retenir une des unités figurant sur une liste préétablie. La note infrapaginale (1) a été modifiée pour préciser les unités entre lesquelles les Parties peuvent choisir.

72. 1.B.2.a. Oil (Pétrole): pour la prospection et le raffinage/stockage, les cases correspondant aux émissions de N₂O et aux CEI calculés pour ce gaz n'apparaissent plus en grisé.

73. 1.B.2.b. Natural gas (Gaz naturel): les sous-catégories font désormais l'objet d'une numérotation continue.

74. 1.B.2.b.iii. Other leakage (Autres fuites) (cette sous-catégorie correspond à la sous-catégorie 1.B.2.b.v dans la version révisée du CUP selon la nouvelle numérotation indiquée plus haut au paragraphe 73): pour les estimations des émissions (CO₂ et CH₄), les données présentées sur cette ligne représentent la somme des sous-catégories «*at industrial plants and power stations*» (dans les établissements industriels et les centrales électriques), «*in residential and commercial sectors*» (dans le secteur résidentiel et le secteur commercial).

75. Le cadre réservé aux informations complémentaires a été supprimé.

Table 1.C – Bunkers (Tableau 1.C – Combustibles de soute)

76. Les catégories correspondant aux combustibles de soute utilisés dans les transports aériens et dans les transports maritimes ont été interverties suivant l'ordre retenu dans le tableau 1 au poste «pour mémoire». (On a fait de même dans le cadre réservé aux informations complémentaires.)

77. Dans la note infrapaginale (1), le terme «implied» (implicites) a été ajouté avant «emission factors» (coefficients d'émission).

¹⁰ Les caractéristiques de ce sous-secteur – écarts importants entre les quantités d'un gaz à effet de serre donné récupérées dans différents pays, et variations d'une année à l'autre des quantités récupérées dans un même pays – font que, si les CEI étaient calculés à partir des émissions finales (nettes), ils se prêteraient moins à des comparaisons dans le cadre du processus d'examen. Cela dit, rien n'empêche les équipes d'examen de procéder à une analyse approfondie de l'évaluation des quantités récupérées.

2. Procédés industriels

Table 2(I) – Sectoral report for industrial processes (Tableau 2 I) – Secteur des procédés industriels)

78. 2.B.1. Ammonia production (Production d'ammoniac): la case correspondant aux émissions de N₂O n'est plus grisée (comme dans le tableau 2.A à G).

79. 2.B.4. Carbide production (Production de carbure): la case correspondant aux émissions de NO_x n'est plus grisée.

80. 2.F. Consumption of halocarbons and SF₆ (Consommation d'hydrocarbures halogénés et de SF₆): conformément au guide des bonnes pratiques du GIEC, une nouvelle sous-catégorie intitulée «6. Other applications using ODS substitutes». (Autres applications mettant en jeu des substances remplaçant les SDO a été ajoutée). La numérotation des sous-catégories suivantes a été modifiée en conséquence. L'insertion de cette nouvelle sous-catégorie devrait permettre de présenter les données concernant les «autres» activités mettant en jeu des substances remplaçant les substances destructrices de l'ozone» (SDO) séparément de celles concernant les «autres» activités à notifier dans la sous-catégorie «F.9. Other – as specified in table 2(II)» [Autres – comme indiqué dans le tableau 2(II)]. [Cette sous-catégorie correspond, dans la version actuelle du CUP, à la sous-catégorie «F.8 Other – Please specify» (Autres – veuillez préciser)].

Table 2(I).A-G – Sectoral background data table for industrial processes (Tableau 2 I) A à G – Données de base pour le secteur des procédés industriels)

81. Le terme «net» (nettes) a été ajouté dans l'intitulé des colonnes correspondant aux émissions de CO₂, CH₄ et N₂O.

82. L'expression «Adjusted emissions» (émissions corrigées) utilisée dans la deuxième phrase de la note infrapaginale 2) dans la version actuelle du CUP [note infrapaginale (3) dans la version révisée) a été remplacée par «Final (net) emissions» (émissions finales (nettes)].

83. Les CEI sont calculés à partir des émissions brutes (émissions finales (nettes) + quantités de gaz récupérées, oxydées ou transformées), ce qui permet d'obtenir des valeurs plus fiables pour les comparaisons entre les pays et la comparaison des coefficients d'émission par défaut. Une note infrapaginale a été ajoutée pour expliquer le mode de calcul.

Table 2(II) – Sectoral report for industrial processes – emissions of HFCs, PFCs and SF₆ (Tableau 2(II) – Secteur des procédés industriels – émissions de HFC, PFC, et SF₆)

84. 2.F(a). Consumption of halocarbons and SF₆ (consommation d'hydrocarbures halogénés et de SF₆): conformément au guide des bonnes pratiques du GIEC une nouvelle sous-catégorie intitulée «6. Other applications using ODS substitutes» (Autres applications mettant en jeu des substances remplaçant les SDO) a été ajoutée. La numérotation des sous-catégories suivantes a été modifiée en conséquence. L'insertion de cette nouvelle sous-catégorie devrait permettre de présenter les données concernant les «autres» activités mettant en jeu des substances remplaçant les substances destructrices de l'ozone (SDO) séparément de celles concernant les «autres» activités à notifier dans la sous-catégorie

«F.9. Other – please specify» (Autres – veuillez préciser) (voir également la modification apportée dans le tableau 2(I)).

85. Deux colonnes supplémentaires intitulées «Other HFCs» (Autres HFC) et «Others PFCs» (Autres PFC) ont été insérées pour permettre aux Parties de communiquer les chiffres concernant les émissions de ces HFC et PFC sous forme agrégée afin essentiellement de préserver le caractère confidentiel de certaines données. Une note infrapaginale expliquant la raison d'être de ces colonnes a été ajoutée.

86. Les notes infrapaginales et autres notes accompagnant le tableau ont été modifiées et agencées différemment conformément à l'approche générale adoptée pour les cadres réservés à la documentation et les notes infrapaginales, et aux modifications apportées au tableau.

Table 2(II) – C, E – Sectoral background data table (metal production; production of halocarbons and SF₆) *Tableau 2(II) – C, E – Données de base pour le secteur des procédés industriels (métallurgie, production d'hydrocarbures halogénés et de SF₆)*

87. Ce tableau a été partiellement restructuré:

a) Il a été scindé en deux parties semi-indépendantes en fonction des deux catégories visées (2.C. PFCs and SF₆ from metal production (émissions de PFC et SF₆ imputables à la métallurgie) et 2.E. Production of halocarbons and SF₆ (Production d'hydrocarbures halogénés et de SF₆));

b) Suivant la structure adoptée pour tous les autres tableaux du CUP, le nom des gaz considérés est désormais mentionné sous l'intitulé de la colonne «Émissions». Il s'ensuit que dans la partie 2.E (Production d'hydrocarbures halogénés et de SF₆), les activités pertinentes devront être précisées dans les sous-catégories de sources principales (émissions provenant des sous-produits et émissions fugaces notamment) alors que le gaz correspondant et le volume des émissions de ce gaz devront être indiqués dans la colonne intitulée «HFCs/PFCs» (HFC/PFC).

Table 2(II)F – Consumption of halocarbons and SF₆ *(Tableau 2(II)F – Consommation d'hydrocarbures halogénés et de SF₆)*

88. Une nouvelle sous-catégorie intitulée «6. Other applications using ODS substitutes» (Autres applications mettant en jeu des substances remplaçant les SDO) a été ajoutée aux fins de la notification des émissions effectives. La numérotation des sous-catégories suivantes a été modifiée en conséquence (il est également tenu compte de cette modification dans les tableaux 2(I) et 2(II)).

89. La note accompagnant ce tableau a été modifiée conformément à l'approche générale exposée plus haut dans la rubrique consacrée aux cadres réservés à la documentation et aux notes infrapaginales.

3. Utilisation de solvants et d'autres produits

Table 3 – Sectoral report for solvents and other products use (Tableau 3 – Secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits)

90. Le tableau a été modifié comme suit:

- a) 3.A. Paint application (Application de peinture): La case correspondant aux émissions de N₂O est désormais grisée;
- b) 3.C. Chemical Products, manufacture and processing (Fabrication et transformation de produits chimiques): La case dans laquelle doivent être consignées les émissions de CO₂ n'est plus grisée;
- c) 3.D. Other (Autres): Les cases correspondant aux émissions de CO₂ et de COVNM imputables aux différentes utilisations de N₂O sont désormais grisées; et
- d) 3.D. Other (Autres): Les sous-catégories données à titre d'exemple ont été numérotées. Une sous-catégorie «5. Other» (Autres) a été ajoutée pour permettre aux Parties de faire état de sources «autres» que celles déjà énumérées dans la catégorie 3.D. (Autres).

Table 3 A-D – Sectoral background data for solvents and other products use (Tableau 3 A à D – Données de base pour le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits)

91. Ce tableau a été modifié comme suit:

- a) 3.A. Paint application (Application de peinture): La case correspondant au CEI calculé pour le N₂O est désormais grisée;
- b) 3.C. Chemical products, manufacture and processing (Fabrication et transformation de produits chimiques): Les cases dans lesquelles doivent être présentées les données d'activité et le CEI calculé pour le CO₂ ne sont plus grisées;
- c) 3.D. Other (Autres): Les cases où doivent être indiqués les CEI calculés pour le CO₂ émis dans le cadre des différentes utilisations de N₂O apparaissent désormais en grisé; et
- d) 3.D. Other (Autres): Les sous-catégories données en exemple ont été numérotées. Une nouvelle sous-catégorie «5. Other» (Autres) a été ajoutée pour permettre aux Parties de faire état de sources «autres» que celles déjà énumérées dans la catégorie 3.D. (Autres).

4. Agriculture

Ventilation des données concernant le cheptel (bovin)

92. En ce qui concerne la ventilation des données concernant le cheptel bovin, la distinction faite actuellement entre bovins laitiers et bovins non laitiers a été conservée (elle correspond à l'«option A» dans la version révisée du CUP). Toutefois, pour qu'elles puissent présenter plus facilement les chiffres relatifs à l'effectif du cheptel selon la méthode de niveau 2 exposée dans le guide des bonnes pratiques du GIEC, une autre ventilation, correspondant à l'«option B» dans

la version révisée du CUP, est également proposée aux Parties. Celles-ci peuvent ainsi distinguer les bovins laitiers adultes, les bovins non laitiers adultes et les jeunes bovins. Les deux options sont prévues dans tous les tableaux du CUP où des données détaillées doivent être communiquées sur les bovins, étant entendu que les Parties peuvent retenir l'une ou l'autre option pour rassembler les données d'activité correspondant à cette catégorie de sources.

Table 4 – Sectoral report for agriculture (Tableau 4 – Secteur de l'agriculture)

93. La ventilation du cheptel bovin a été modifiée comme indiqué plus haut au paragraphe 92.

94. Pour la catégorie de sources 4.B. Manure management (Gestion du fumier), une catégorie intitulée «4.B.10. Other livestock – please specify» (Autres types de bétail – veuillez préciser) a été ajoutée. La numérotation des catégories de sources suivantes (manure management systems) (systèmes de gestion du fumier) a été modifiée en conséquence (de 4.B.11 à 4.B.13).

95. 4.D.2: L'intitulé de cette catégorie de sources «Animal production» (production animale) a été modifiée comme suit: «Pasture, range and paddock manure» (Déjections animales sur les pâturages, sur les terrains de parcours et dans les paddocks).

96. 4.D.2: La case correspond aux émissions de CH₄ apparaît désormais en grisé.

97. 4.D.2: Une note infrapaginale renvoyant au chapitre 4.4 du guide des bonnes pratiques du GIEC a été ajoutée pour préciser parmi les émissions de N₂O provenant du fumier celles qui devraient être présentées dans la catégorie 4.B et celles qui devraient être présentées dans la catégorie 4.D.

Table 4.A – Enteric fermentation (Tableau 4.A – Fermentation entérique)

98. La ventilation du cheptel bovin a été modifiée comme indiqué plus haut au paragraphe 92.

99. En ce qui concerne les données d'activité et les informations connexes, l'expression «average daily feed intake» (prise alimentaire journalière moyenne) a été remplacée par «average gross energy intake (GE)» (apport énergétique brut moyen) conformément au guide des bonnes pratiques du GIEC; l'unité correspondante «MJ/day» (MJ/jour) a été remplacée par «MJ/head/day» (MJ/tête/jour).

100. L'expression «CH₄ conversion» (conversion en CH₄) a été remplacée par «Average CH₄ conversion rate (Y_m)» [taux de conversion moyen en CH₄ (Y_m)]; l'unité «%» a été conservée. Une note infrapaginale a été ajoutée pour expliquer ce changement.

101. Additional information (Informations complémentaires): Dans l'intitulé du cadre correspondant, il est maintenant précisé: «Only for those livestock types for which the tier 2 was used» (Uniquement pour les types de bétail à l'égard desquels on a utilisé la méthode de niveau 2). Il s'agit aussi d'éviter que les Parties fournissent dans ce cadre des informations concernant tous les types d'animaux d'élevage pris en considération dans le tableau consacré à la fermentation entérique.

Table 4.B(a) – CH₄ emissions from manure management (Tableau 4.B(a) – Émissions de CH₄ provenant de la gestion du fumier)

102. La ventilation du cheptel bovin a été modifiée comme indiqué plus haut au paragraphe 92.

103. Comme suite à la modification apportée au tableau 4, une catégorie intitulée «Other livestock – please specify» (Autres types de bétail – veuillez préciser) a été ajoutée.

104. En ce qui concerne les données d'activité et les informations connexes, l'unité utilisée pour l'excrétion journalière de matières volatiles (kg ms/tête/an) a été remplacée par l'unité suivante: (kg ms/tête/jour). Pour les CEI, l'unité reste l'année comme il est indiqué dans l'intitulé de la colonne correspondante.

105. Dans les intitulés «Typical animal mass» (Poids normal par tête), «VS daily excretion» (Excrétion journalière de matières volatiles) et «CH₄ producing potential (Bo)» (capacité de production de CH₄) le terme «average» (moyen[ne]) a été ajouté. La note infrapaginale 3 a été modifiée en conséquence.

106. Cadre réservé aux informations complémentaires: La colonne «Solid storage and dry lot» (Stockage des matières solides et parcs d'élevage) a été scindée en deux: «Solid storage» et «Dry lot».

107. Cadre réservé aux informations complémentaires: Les Parties ont désormais la possibilité de fournir des informations complémentaires sur des catégories de bétail autres que celles énumérées dans ce cadre.

Table 4.B(b) – N₂O Emissions from manure management (Tableau 4.B(b) – Émissions de N₂O provenant de la gestion du fumier)

108. La ventilation du cheptel a été modifiée comme indiqué plus haut au paragraphe 92.

Table 4.C – Rice cultivation (Tableau 4.C – Riziculture)

109. En ce qui concerne les données d'activité, l'unité retenue pour la «Harvested area» (Superficie récoltée) est désormais la suivante: 10⁹ m²/an.

Table 4.D – Agricultural soils (Tableau 4.D – Sols agricoles)

110. 4.D.1 – Direct soil emissions (Émissions directes à partir des sols)

a) Une sous-catégorie intitulée «4.D.1.6 Other direct emissions – please specify» (Autres émissions directes – veuillez préciser) a été ajoutée;

b) Dans la sous-catégorie 4.D.1.1 «Synthetic fertilizers» (Engrais synthétiques), le texte descriptif pour les données d'activité a été modifié comme suit: «Nitrogen input from application of synthetic fertilizers» (Apport d'azote provenant de l'application d'engrais synthétiques);

c) L'intitulé de la sous-catégorie 4.D.1.2 «Animal wastes applied to soils» (Déchets animaux épandus) a été modifié comme suit: «Animal manure applied to soils» (Déjections animales épandues);

d) Dans la sous-catégorie 4.D.1.3 N-fixing crops (Cultures fixant l'azote) l'unité actuellement utilisée «kg dry biomass/yr» (kg de biomasse sèche/an) a été remplacée par l'unité suivante: «kg N/yr» (kg d'azote/an); le texte descriptif pour les données d'activité «Dry pulses and soybeans produced» (production de légumineuses et de soja) a été remplacé par le texte suivant «Nitrogen fixed by N-fixing crops cultivated annually» (Azote fixé par les cultures annuelles fixant l'azote); l'unité utilisée pour le CEI a été modifiée en conséquence;

e) Dans la sous-catégorie 4.D.1.4 Crop residue (Résidus de récolte) l'unité actuellement utilisée «kg dry biomass/yr» (kg de biomasse sèche/an) a été remplacée par l'unité suivante «kg N/yr» (kg N/an); le texte descriptif pour les données d'activité «Dry production of other crops» (Production de matières sèches dans le cadre d'autres cultures) a été remplacé par le texte suivant: «Nitrogen in crop residues returned to soils» (Azote contenu dans les résidus de récolte retournés au sol); l'unité utilisée pour le CEI a été modifiée en conséquence;

f) Du fait des modifications susmentionnées, dans toutes les sous-catégories de sources, à l'exception de celle correspondant à la culture des histosols, l'unité retenue pour le CEI est la même: kg N₂O-N/kg N. Comme il n'est plus nécessaire de préciser, chaque fois, l'unité utilisée pour ce coefficient, celle-ci est indiquée sous l'intitulé de la colonne correspondante et l'unité différente retenue pour la culture des histosols (kg N₂O-N/ha) est précisée dans une note infrapaginale.

111. 4.D.2 – *Animal production* (Production animale)

112. Comme suite à la modification opérée dans le tableau 4, l'intitulé de la catégorie de sources 4.D.2 «Animal production» (Production animale) a été modifié comme suit «Pasture, range and paddock manure» (Déjections animales sur les pâturages, sur les terrains de parcours et dans les paddocks).

113. 4.D.3 – *Indirect emissions* (Émissions indirectes)

114. Pour les deux sous-catégories de sources, les textes explicatifs ont été modifiés comme suit: «Volatized N from fertilizers, animal manures and other» (Quantité d'azote contenue dans les engrais, les déjections animales et autres qui se volatilise) et «N from fertilizers, animal manures and other that is lost through leaching and run off» (Quantité d'azote contenue dans les engrais, les déjections animales et autres qui est éliminée par lessivage et ruissellement).

115. *Additional information box* (Cadre réservé aux informations complémentaires)

116. Une ligne a été ajoutée dans ce cadre pour permettre aux Parties de présenter d'autres paramètres.

Table 4.F – Field burning of agricultural residues (Tableau 4.F – Brûlage sur place des résidus agricoles)

117. Dans les colonnes concernant les données d'activité et autres informations connexes, les modifications suivantes ont été opérées:

- a) L'expression «Dry matter fraction» (Fraction sèche) a été remplacée par «Dry matter fraction of residue» (Fraction sèche des résidus);
- b) Une colonne «Fraction oxidized» (Fraction oxydée) a été insérée;
- c) L'expression «Biomass burned» (Biomasse brûlée) a été remplacée par «Total biomass burned» (Quantité totale de biomasse brûlée);
- d) L'expression «Nitrogen fraction in biomass of residues» (Fraction azotée de la biomasse résiduelle) a été remplacée par «N-C ratio in biomass residues» (Rapport N/C dans les résidus de biomasse); et
- e) Une colonne «C fraction of residue» (Fraction carbonée des résidus) a été insérée.

118. La note infrapaginale 1 qui figure dans la version actuelle du CUP [«To be used in Table 4.D of this common reporting format» (À utiliser dans le tableau 4.D du présent cadre uniformisé de présentation)] a été supprimée.

5. Changement d'affectation des terres et foresterie

Table 5 – Sectoral report for LUCF (Tableau 5 – Secteur CATF)

119. Comme indiqué plus haut au paragraphe 14, pour l'instant aucune modification n'est proposée pour les tableaux 5.A à D dans lesquels doivent être consignées les données de base pour le secteur CATF. En revanche, un certain nombre de modifications ont été apportées au tableau 5 pour que les Parties puissent le remplir plus facilement: les cases dans lesquelles doivent être notifiées les absorptions de CO₂ résultant de la conversion de forêts et de prairies (catégorie 5.B Forest and grassland conversion) ne sont plus grisées. En conséquence, les cases correspondant aux émissions/absorptions «nettes» de CO₂ par cette catégorie de sources/puits n'apparaissent plus en grisé non plus. La note infrapaginale 2 qui figure dans la version actuelle du CUP a été supprimée.

6. Déchets

Tables 6.A & C – Sectoral background data for waste – solid waste disposal and waste incineration (Tableaux 6.A et C – Données de base pour le secteur des déchets –Élimination des déchets solides et incinération des déchets)

120. Le tableau 6.A Solid waste disposal (Élimination des déchets solides) a été modifié comme suit:

- a) Données d'activité et informations connexes: le carbone organique dégradé (COD) dégradé est donné en pourcentage;
- b) La colonne «CH₄ recovery» (Quantité de CH₄ récupérée) a été déplacée (par souci de cohérence avec les autres tableaux tels que ceux concernant les émissions fugaces et les procédés

industriels, dans lesquels les quantités récupérées sont notifiées) et apparaît maintenant sous l'intitulé «Émissions»;

c) Pour plus de clarté, l'intitulé de la colonne «CH₄» sous «Émissions» a été modifié comme suit: «CH₄ (net)» [CH₄ (Émissions nettes)];

d) Pour le CH₄, les CEI sont calculés à partir des émissions brutes (émissions finales nettes) + quantités récupérées), comme dans les autres secteurs (Émissions fugaces et procédés industriels, voir les paragraphes 69 et 83 et la note infrapaginale 10) où les différentes mesures – récupération, brûlage à la torche, etc. – peuvent entraîner une diminution des émissions finales. Une note infrapaginale expliquant le mode de calcul du CEI pour le CH₄ a été ajoutée;

e) Dans la catégorie de sources «6.A.2. Unmanaged disposal sites» (Décharges non contrôlées) les sous-catégories ont été numérotées comme suit «6.A.2.a. Deep» (Profondes) et «6.A.2.b. Shallow» (Peu profondes).

121. Le tableau 6.C Waste incineration (Incinération des déchets) a fait l'objet des modifications suivantes:

a) L'intitulé de la sous-catégorie de sources «Plastics and other non-biogenic waste» (Déchets plastiques et autres déchets non biologiques), qui, dans la version actuelle, est donnée à titre d'exemple, a été modifié comme suit «Other (non-biogenic), please specify» (Autres déchets (non biologiques) – veuillez préciser). Une note infrapaginale a été ajoutée pour préciser que tous les types de déchets non biologiques – plastiques, etc., devraient être notifiés et rangés dans cette sous-catégorie de sources. La ligne distincte prévue pour les déchets biologiques a été maintenue pour permettre d'exclure du total les émissions de CO₂ provenant de déchets biologiques;

b) Dans le cadre réservé à la documentation, il est demandé aux Parties de préciser si la quantité de déchets incinérés («amount of incinerated waste») a été calculée sur matière humide ou sur matière sèche;

c) Une note a été ajoutée pour expliquer que seules les émissions provenant de l'incinération de déchets sans récupération de l'énergie doivent être consignées dans le secteur des déchets; les émissions provenant d'activités d'incinération avec récupération de l'énergie devraient, elles, être consignées dans le secteur de l'énergie.

122. Cadre réservé aux informations complémentaires: le nombre d'informations demandées a été réduit. Les informations suivantes doivent être présentées non plus dans le CUP mais dans le RNI: fraction des déchets incinérée, fraction des déchets recyclée, nombre d'installations d'élimination des déchets solides équipées de dispositifs de récupération du CH₄ et composition des déchets mis en décharge.

Table 6.B – Sectoral background data for waste – waste water handling (Données de base pour le secteur des déchets – traitement des eaux usées)

123. Le tableau a été restructuré: les colonnes «Waste water» (Eaux usées) et «Sludge» (Boues) sont devenues des lignes dans les sous-catégories «Industrial waste water» (Eaux usées

industrielles), «Domestic and commercial waste water» (Eaux usées ménagères et commerciales) et «Other» (Autres).

124. La colonne «CH₄ recovered and/or flared» (Quantité de CH₄ récupérée et/ou brûlée à la torche) qui figure actuellement sous «Activity data» (Données d'activité) a été déplacée et apparaît maintenant sous l'intitulé «Émissions» (voir également la modification apportée au tableau 6.A). Les deux colonnes concernant les émissions de CH₄ ont été intitulées respectivement «CH₄ (net)» [CH₄ (émissions nettes)] et «CH₄ recovery/flaring» (Quantité de CH₄ récupérée/brûlée à la torche).

125. Pour le CH₄, le CEI a été calculé à partir des émissions brutes (Émissions finales (nettes) + quantités récupérées/brûlées à la torche), comme dans les autres secteurs (Émissions fugaces et procédés industriels, voir les paragraphes 69 et 83 et la note infrapaginale 10) où différentes mesures – récupération, brûlage à la torche, etc. – peuvent entraîner une diminution des émissions finales. Une note infrapaginale expliquant le mode de calcul du CEI pour le CH₄ a été ajoutée.

Annexe

CADRE UNIFORMISÉ DE PRÉSENTATION¹¹

(La présente annexe constitue l'annexe II des directives pour la notification des inventaires qui figurent dans le document FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2)

Notes concernant le cadre uniformisé de présentation

1. Le cadre uniformisé de présentation (CUP) fait partie intégrante du rapport national d'inventaire (RNI). Il a été conçu pour que les Parties communiquent les données chiffrées selon un mode de présentation uniforme, et pour faciliter la comparaison des données d'inventaire des différentes Parties. Les détails concernant toute information non chiffrée devraient être fournis dans le RNI.
2. Comme indiqué dans le document FCCC/CP/1999/7, le CUP comprend, outre les tableaux récapitulatifs et les tableaux sectoriels qui figuraient dans la version révisée de 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Directives du GIEC), plusieurs nouveaux tableaux, dont des tableaux contenant les données de base pour les différents secteurs, qui ont été établis conformément aux Lignes directrices et au guide des bonnes pratiques du GIEC.
3. Certains des tableaux dans lesquels doivent être consignées les données de base pour les différents secteurs requièrent le calcul de coefficients d'émission implicites (CEI). Ceux-ci correspondent aux rapports, calculés selon l'approche descendante, entre les émissions estimées et les données d'activité globales. Les CEI sont demandés uniquement à des fins de comparaison. Il ne s'agira pas forcément des coefficients d'émission effectivement retenus au départ pour l'estimation des émissions, à moins que l'opération n'ait consisté en une simple multiplication à partir des données d'activité globales utilisées pour calculer le coefficient d'émission implicite.
4. Conformément aux Lignes directrices du GIEC, les données communiquées pour mémoire, comme les estimations des émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports maritimes et aériens internationaux, les émissions provenant de la combustion de biomasse et les émissions provenant des opérations multilatérales, devraient être consignées dans les tableaux appropriés, mais elles ne devraient pas être comptabilisées dans les totaux nationaux.
5. Les Parties devraient préciser dans les cadres réservés à la documentation figurant au bas des tableaux les sections du RNI dans lesquelles seront fournis tous les détails sur tel ou tel secteur ou catégorie de sources.
6. Les Parties devraient remplir toutes les cases correspondant aux estimations des quantités émises ou absorbées, aux données d'activité et aux coefficients d'émission. Lorsqu'elles n'ont

¹¹ Pour des raisons techniques, les tableaux reproduits ci-après n'ont pas été revus par les services d'édition.

pas de données à consigner dans une case, elles devraient y porter l'une des mentions présentées au paragraphe 24 des directives pour la notification des inventaires.

7. Dans les tableaux contenant les données de base pour les différents secteurs, sous la catégorie de sources «Other» (Autres), une ligne a été laissée en blanc pour permettre aux Parties d'ajouter éventuellement des catégories de sources qui leur sont propres. Ces catégories de sources seront automatiquement reprises dans les tableaux sectoriels correspondants.

8. Les Parties devraient remplir les cadres réservés aux informations complémentaires. Lorsque les informations demandées sont inappropriées en raison de la méthodologie utilisée, il faudrait porter dans les cases correspondantes la mention «NA» (SO).

9. Les Parties devraient remplir le tableau 5 «Sectoral report for land-use change and forestry» (Secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie). Les tableaux dans lesquels doivent être consignées les données de base pour ce secteur (tableaux 5.A à D), établis selon les Lignes directrices du GIEC, devraient être remplis par les Parties qui utilisent les méthodes par défaut du GIEC. Dans un souci de transparence, les autres Parties sont encouragées à présenter les données de base et à décrire les méthodes appliquées pour estimer les quantités émises/absorbées par le secteur CATF dans le RNI. On étudiera la possibilité de modifier la présentation des tableaux 5.A à D une fois que le GIEC aura achevé l'élaboration du guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF.

10. Pour simplifier la présentation des tableaux et bien mettre en évidence les données à consigner dans chacun d'eux, seules les cases que les Parties doivent remplir ont été laissées en blanc. Les cases qui doivent en principe être remplies au moyen du logiciel fourni par le secrétariat sont légèrement grisées. Cela dit, les pays qui choisissent de ne pas utiliser de logiciel pour compléter le CUP devraient également les remplir.

11. Comme dans la version actuelle du CUP, les cases qui ne sont pas censées être remplies apparaissent en grisé foncé.

LISTE DES TABLEAUX

[Pour les tableaux, se reporter à la version anglaise]

Page

Énergie

Table 1	Sectoral report for energy.....
<i>Sectoral background data for energy</i>	
Table 1.A(a)	Fuel combustion activities (Sectoral approach)
Table 1.A(b)	CO ₂ from fuel combustion activities - Reference approach (IPCC Worksheet 1-1).....
Table 1.A(c)	Comparison of CO ₂ emissions from fuel combustion.....
Table 1.A(d)	Feedstocks and non-energy use of fuels.....
Table 1.B.1	Fugitive emissions from solid fuels
Table 1.B.2	Fugitive emissions from oil and natural gas.....
Table 1.C	International bunkers and multilateral operations.....

Procédés industriels

Table 2(I)	Sectoral report for industrial processes.....
<i>Sectoral background data for industrial processes</i>	
Table 2(I).A-G	Emissions of CO ₂ , CH ₄ and N ₂ O
Table 2(II)	Sectoral report for industrial processes -Emissions of HFCs, PFCs and SF ₆
<i>Sectoral background data tables for industrial processes</i>	
Table 2(II).C,E	Metal production; Production of halocarbons and SF ₆
Table 2(II).F	Consumption of halocarbons and SF ₆

Utilisation de solvants et d'autres produits

Table 3	Sectoral report for solvent and other product use
Table 3.A-D	Sectoral background data for solvent and other product use

Agriculture

Table 4	Sectoral report for agriculture
<i>Sectoral background data for agriculture</i>	
Table 4.A	Enteric fermentation.....
Table 4.B.(a)	CH ₄ emissions from manure management.....
Table 4.B.(b)	N ₂ O emissions from manure management.....
Table 4.C	Rice cultivation
Table 4.D	Agricultural soils
Table 4.E	Prescribed burning of savannas.....
Table 4.F	Field burning of agricultural residues

Changement d'affectation des terres et foresterie

Table 5	Sectoral report for land-use change and forestry
<i>Sectoral background data for land-use change and forestry</i>	
Table 5.A	Changes in forest and other woody biomass stocks
Table 5.B	Forest and grassland conversion
Table 5.C	Abandonment of managed lands
Table 5.D	CO ₂ emissions and removals from soil

Déchets

Table 6	Sectoral report for waste
<i>Sectoral background data for waste</i>	
Table 6.A	Solid waste disposal
Table 6.C	Waste incineration
Table 6.B	Wastewater handling

Tableaux récapitulatifs

Summary 1.A	Summary Report for National Greenhouse Gas Inventories (IPCC Table 7A)
Summary 1.B	Short Summary Report for National Greenhouse Gas Inventories (IPCC Table 7B)
Summary 2	Summary Report for CO ₂ Equivalent Emissions
Summary 3	Summary Report for Methods and Emission Factors Used

Autres tableaux

Table 7(a)	Overview for Key Sources
Table 7(b)	Uncertainties for Key Sources
Table 8(a)	Recalculation - Recalculated data
Table 8(b)	Recalculation - Explanatory information
Table 9	Completeness
Table 10	Emissions trends

Note explicative:

Pour éviter d'en modifier la disposition, les tableaux complexes du CUP n'ont pas été traduits. Il n'a pas été possible, pour des raisons techniques, d'uniformiser la présentation de la version imprimée du CUP (dimension des tableaux, police, etc.). Dans le présent document, les tableaux sont présentés dans le même ordre que dans la version électronique.

Le CUP est un cadre normalisé que les Parties visées à l'annexe I doivent utiliser pour notifier par voie électronique les estimations des quantités de gaz à effet de serre émises et absorbées, ainsi que toute autre information pertinente.
